

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 8 et 9 juillet 2013**

**2013 DASES 440 G** Subvention et convention avec la Croix-Rouge française pour le fonctionnement d'une épicerie sociale (12e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la délibération 2011 DASES 598G 2011 DDEEES 159G des 14 et 15 novembre adoptant le Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi 2011-2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général demande l'attribution d'une subvention (8.500 euros) et la signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge française pour le fonctionnement d'une épicerie sociale (12<sup>e</sup>) au titre de l'année 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention pluriannuelle d'objectif, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Croix-Rouge française, dont le siège social est situé au 98 rue Didot (Paris 14<sup>e</sup>), pour le fonctionnement d'une épicerie sociale, située au 18-20 rue Edouard Robert (Paris 12<sup>e</sup>).

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.500 euros est attribuée à l'association Croix-Rouge française (numéro SIMPA 18 099 et dossier 2013\_06098) pour l'épicerie sociale du 12<sup>e</sup> au titre de l'année 2013.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'insertion inscrits au chapitre 017, rubrique 561, nature 6574 ligne DF 34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.